

ou les opinions en général, ou encore les unes et les autres ont changé. Ce fut le cas de la législation sur la tempérance, de la taxe unique, du principe de l'initiative et du référendum, de l'abolition des postes de lieutenants-gouverneurs et du haut commissaire en Grande-Bretagne, de l'élection du gouverneur général, de la démonétisation de l'or et de l'argent, de l'opposition à l'enseignement des métiers dans les écoles, du transfert aux écoles des subventions accordées aux universités et aux collèges, ainsi que de l'exclusion d'immigrants asiatiques et d'immigrants indigents d'Europe. Toutefois, le CTC, comme le CMT avant lui, continue de recommander l'abolition du Sénat, l'étatisation des banques et des services d'utilité publique et l'établissement de salaires minimums, de même que la réduction de la durée du travail. Il apporte aussi son appui au mouvement coopératif.

De 1886 à 1910, les résolutions adoptées par le CMT portaient souvent sur la question de la collaboration avec les cultivateurs qui étaient alors beaucoup plus puissants, du point de vue économique et du point de vue politique, que les syndicats ouvriers. Le Congrès constitua, en 1886, un comité chargé d'engager des pourparlers avec la *Dominion Grange* en vue de l'adoption de mesures concertées relativement à la loi sur les fabriques. Le comité en question se réunit en 1893 avec la *Grange* et le nouveau syndicat agricole, les *Patrons of Industry*, réunion qui aboutit à l'établissement d'un programme commun d'action et à la création d'un comité permanent dont les *Patrons* faisaient partie, chargé de dresser un plan d'union des forces ouvrières (rurales et urbaines). Le comité a, en outre, prévu la tenue d'un scrutin parmi les diverses filiales sur la question de l'affiliation de la *Grange* et des *Patrons* au Congrès. Les statuts du Congrès ont été modifiés en 1894 pour permettre l'affiliation des *Patrons*. Cette modification fut annulée en 1895 mais, lors de sa réunion annuelle de 1896, le Congrès résolut encore une fois d'encourager l'affiliation des *Patrons* et chargea la direction d'envoyer des représentants à toutes leurs assemblées. Bien que les *Patrons* aient été décimés à la suite des élections fédérales de 1896, le Congrès ne cessa pas pour autant de préconiser la collaboration avec les syndicats de cultivateurs et, en 1910, la direction du Congrès recommanda l'établissement d'un comité spécial qui agirait à cette fin.

Des préoccupations plus importantes empêchèrent les syndicats ouvriers de donner suite avant 1941 à ce projet mais, cette année-là, le CMT déclara que « la prospérité des ouvriers est inséparable de celle des cultivateurs »; qu'il craignait qu'un « grand nombre de cultivateurs » ne soient forcés « d'abandonner leurs terres » et « de faire concurrence aux ouvriers, ce qui amènerait une baisse des salaires », et qu'il « appuyait les revendications des cultivateurs qui désiraient être suffisamment protégés contre les dettes et obtenir la parité des prix des produits de la ferme ». Le CTC s'est prononcé en faveur de la collaboration avec les organisations de cultivateurs et a recommandé que l'État trouve des débouchés dans tous les pays amis pour les produits agricoles. L'année suivante, le CMT demanda au gouvernement de venir en aide aux cultivateurs en suppléant à l'insuffisance d'instruments aratoires et de services. Les deux congrès appuyèrent la grève des cultivateurs de l'Alberta, en 1946; le plus ancien se déclara en faveur d'une collaboration étroite avec les syndicats agricoles aux niveaux national et provincial; l'autre proposa une conférence réunissant des représentants des syndicats ouvriers et le porte-parole officiel des cultivateurs pour tenter d'en arriver à « l'unité complète. . . dans les revendications en matière de sécurité sociale ». En 1947, le CTC appuya les cultivateurs qui « tentaient d'obtenir des prix raisonnables pour leurs produits » et, en 1948, promit de faire tout en son pouvoir pour encourager « la collaboration entre le cultivateur, l'ouvrier et l'enseignant », collaboration qui leur permettrait d'atteindre « leurs buts et objectifs communs ». En 1949, le CMT recevait les hommages du président de l'*Alberta Farmers' Union* (déjà affiliée au Conseil des Métiers et du Travail de Calgary). En 1951, le CTC demanda au gouvernement d'établir, de concert avec les syndicats de cultivateurs, « une échelle équitable de prix pour les produits agricoles ». L'année suivante, le plus ancien des deux congrès s'entendait saluer par le président de l'*Interprovincial Farm Union Council*, et l'autre congrès se prononçait en faveur d'un « comité national de coordination des organisations de travailleurs agricoles et des syndicats ouvriers ». De 1953 à 1955, des représentants des travailleurs agricoles prirent la parole aux réunions annuelles des deux congrès, ainsi